Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID: 026-200068781-20231213-2023_DELIB170-BF

Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo

REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023 170

L'an deux mille vingt trois, le treize décembre, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace d'Orfeuille de CHARPEY, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 07/12/2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 112 - présents : 73 - votants: 94

OBJET: BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE DIABOLO - BUDGET PRIMITIF 2024

PRESENTS:

DUCLAUX Jean-Claude, PREVIEU Bernard, VALLON Cyril, COTTINI Christian, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, PLACE Anna, ROLLAND Christian, ESPRIT Aurélien, GENTIAL Dominique, GUILLON Eliane, MOURIER Marlène, RANC Christiane, REVERDY Florian, PIENNE Daniel, VEISSEIX Lydie, BELLIER François, VASSY Frédéric, GAUTHIER Christian, LARUE Fabrice, BOUIT Séverine, LAGUT Martine, CHAZAL Françoise, BAR Fabrice, PELTIER Catherine, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, FOURNAT Jean-Noël, SYLVESTRE Dominique, PELLOUX-PRAYER Marion, VALLA Jean-Marc, HOURDOU Philippe, ROCHAS Olivier, POUILLY Jérôme, SERVIAN Bruno, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, BARNERON Philippe, DELOCHE Georges, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, CLEMENT Danielle, ARNAUD Edwige, GUINARD Joseph, HURIEZ Thomas, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, LARAT Etienne, CHEVROL Nadine, MONTMAGNON Marie, VALLA Jean-Michel, COLOMB Pierre, AGRAIN Françoise, HANSBERQUE Pascal, BRUSCHINI Jean-Jacques, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, CHAUMONT Jean-Luc, DARAGON Nicolas, FAURIEL Sylvain, GALLAND Jean-François, ILIOZER Nathalie, JUNG Anne, MASSIN Nancie, PASCAL Marie-Françoise, PUGEAT Véronique, RAVELLI Michèle, SEGUIN Marie-José, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule, VASSY Jean-Louis

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Monsieur GERMAIN Henri a donné pouvoir à madame NIESON Nathalie Monsieur PAILHES Wilfrid a donné pouvoir à madame RANC Christiane Madame HERMANN Julie a donné pouvoir à madame ILIOZER Nathalie Monsieur PANO Alban a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck Madame CLEMENT Elise a donné pouvoir à monsieur GAUTHIER Christian Monsieur PERNOT Yves a donné pouvoir à madame CHAZAL Françoise Monsieur ROBIN Alain a donné pouvoir à monsieur BARNERON Philippe Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame BROT Suzanne Monsieur TRAPIER Pierre a donné pouvoir à monsieur GALLAND Jean-François Monsieur GOT Damien a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent Madame THORAVAL Marie-Hélène a donné pouvoir à monsieur LABADENS Philippe Monsieur BARRY Francis a donné pouvoir à madame CHEVROL Nadine Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem Madame DALLARD Laurence a donné pouvoir à madame PASCAL Marie-Françoise Monsieur DIRATZONIAN-DAUMAS Franck a donné pouvoir à madame RAVELLI Michèle Monsieur MAHAUX Pierre-Olivier a donné pouvoir à madame TENNERONI Annie-Paule Monsieur MONNET Laurent a donné pouvoir à madame PUGEAT Véronique Madame PAULET Cécile a donné pouvoir à monsieur BRARD Lionel Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à monsieur CHAUMONT Jean-Luc Monsieur RASTKLAN Georges a donné pouvoir à monsieur FAURIEL Sylvain Madame SAILLOUR Morgane a donné pouvoir à monsieur BLACHE Thomas

Le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de Diabolo ayant pris fin le 3 juillet 2023, le premier exercice budgétaire 2023 de la régie centre aquatique Diabolo n'a

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID: 026-200068781-20231213-2023_DELIB170-BF

pas correspondu à une année civile complète, étant uniquement (LID : 026-200068781-20231213-2023 (DELIB) juillet 2023 au 31 décembre 2023). Cette situation rend les comparaisons sur les montants proposés de budget à budget inopérantes.

Les 6 premiers mois de fonctionnement de la structure permettent d'appréhender les enjeux financiers inhérents aux dépenses et recettes qui y sont rattachées. Plusieurs postes de charges ont dû faire l'objet d'une estimation sur une année complète.

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 1 458 914 €. Le montant des dépenses de personnel représente presque 55 % de ces dépenses réelles. L'autre poste de dépenses important est celui des frais divers de fonctionnement de la structure pour un montant global fixé à 656 9913 €. Le prévisionnel lié aux fluides représente 316 k€ de cette enveloppe.

Les recettes de fonctionnement sont constituées de 2 ressources de niveau global presque équivalentes :

- la ventes de produits (chapitre 70) : le montant des recettes d'exploitation qui comprend les recettes d'entrées aquatiques s'élève à 782 514 €
- une subvention d'exploitation (chapitre 74) : afin de rendre accessible l'accès à l'espace aquatique, les tarifs d'entrée fixés par le Conseil communautaire ne couvrent pas l'intégralité des charges d'exploitation. Comme dans le cadre d'une délégation de service public, il convient que le budget principal verse une contribution de compensation pour tenir compte de l'écart entre les tarifs et le coût de revient de l'espace aquatique. Le montant de la compensation s'élève à 707 k€ pour l'année 2024.

Les dépenses d'investissement relatives à l'équipement relèvent du budget principal de l'Agglomération tout comme dans le cadre préexistant de la délégation de service public. Les dépenses d'investissement de la régie se limitent donc aux matériels nécessaires aux activités à destination des usagers. Le montant global des dépenses d'équipement afférentes a été fixé à 30,6 K€.

La section d'investissement est équilibrée par l'autofinancement prévisionnel.

Equilibre de la Section de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	444 175 €	656 913 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	303 359 €	797 101 €
023 - Virement à la section d'investissement		22 605 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 995 €
66 - Charges financières	2 500 €	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €	4 900 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	750 034 €	1 489 514 €
Chapitre	BP 2023	BP 2024
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	315 034 €	782 514 €
74 - Subventions d'exploitation	435 000 €	707 000 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	750 034 €	1 489 514 €

Equilibre de la Section d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024
21 - Immobilisations corporelles	15 000 €	30 600 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	15 000 €	30 600 €
Chapitre	BP 2023	BP 2024
021 - Virement de la section d'exploitation		22 605 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 995 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 000 €	- €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 000 €	30 600 €

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie centre aquatique Diabolo,

Vu la création de la régie Centre aquatique Diabolo approuvée par délibération du 8 mars 2023,

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID: 026-200068781-20231213-2023_DELIB170-BF

Vu l'article L1612-20 du Code Général des collectivités territo établissements de coopération intercommunale, l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes et EPCI,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- d'approuver le budget primitif 2024 de la régie autonome Régie Centre aquatique Diabolo qui s'équilibre à hauteur de 1 489 514 € en fonctionnement et de 30 600 € en investissement,
- d'autoriser et mandater le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue

Votants POUR: 92 voix Votants CONTRE: 2 voix

TRAPIER Pierre, GALLAND Jean-François

S'abstenant : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme Fait à Valence, le 21/12/2023 Le Président, Par délégation, **Véronique DEBEAUMONT Directrice Générale Adjointe**

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006878100190

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI CA VALENCE ROMANS AGGLO

POSTE COMPTABLE DE : tresorerie valence agglomeration

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET: CENTRE AQUATIQUE DIABOLO (2)

ANNEE 2024

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales Modalités de vote du budget 3 II - Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections 4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5 7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9 B2 - Balance générale du budget - Recettes 10 III - Vote du budget A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17 IV - Annexes A - Eléments du bilan A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 18 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 20 A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet A6 - Etat des charges transférées Sans Objet Sans Objet A7 - Détail des opérations pour compte de tiers B - Engagements hors bilan B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet Sans Objet B1.7 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet C - Autres éléments d'informations C1.1 - Etat du personnel 21 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

Sans Objet

24

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

D - Arrêté et signaturesD - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	l
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				
VUE D'ENSEMBLE			A1	
EXPLOITATION				
DEPENSES DE LA SECTION RECETTES DE LASEC D'EXPLOITATION D'EXPLOITATION				
V				

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 489 514,00	1 489 514,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T S	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 489 514,00	1 489 514,00
•		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	30 600,00	30 600,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
0 R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	30 600,00	30 600,00
·		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 520 114,00	1 520 114,00

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	444 175,00	0,00	656 913,00	656 913,00	656 913,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	303 359,00	0,00	797 101,00	797 101,00	797 101,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des dépenses de gestion des services	747 534,00	0,00	1 454 014,00	1 454 014,00	1 454 014,00
66	Charges financières	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	4 900,00	4 900,00	4 900,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses réelles d'exploitation	750 034,00	0,00	1 458 914,00	1 458 914,00	1 458 914,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		22 605,00	22 605,00	22 605,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		7 995,00	7 995,00	7 995,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00		30 600,00	30 600,00	30 600,00
	TOTAL	750 034,00	0,00	1 489 514,00	1 489 514,00	1 489 514,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 489 514,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	315 034,00	0,00	782 514,00	782 514,00	782 514,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	435 000,00	0,00	707 000,00	707 000,00	707 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-	Total des recettes de gestion des services	750 034,00	0,00	1 489 514,00	1 489 514,00	1 489 514,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
T	otal des recettes réelles d'exploitation	750 034,00	0,00	1 489 514,00	1 489 514,00	1 489 514,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	750 034,00	0,00	1 489 514,00	1 489 514,00	1 489 514,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 489 514,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	30 600,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
----------------------------------------------------------------------------------------	-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération *DE 023* + *DE 042 RE 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 000,00	0,00	30 600,00	30 600,00	30 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	15 000,00	0,00	30 600,00	30 600,00	30 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	des dépenses réelles d'investissement	15 000,00	0,00	30 600,00	30 600,00	30 600,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	15 000,00	0,00	30 600,00	30 600,00	30 600,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 600,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des recettes	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	des recettes réelles 'investissement	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		22 605,00	22 605,00	22 605,00

040	Opérat° ordre transfert	0,00		7 995,00	7 995,00	7 995,00
1	entre sections (4)					
041	Opérations	0,00		0,00	0,00	0,00
<u> </u>	patrimoniales (4)					
	des recettes d'ordre l'investissement	0,00		30 600,00	30 600,00	30 600,00
	TOTAL	15 000,00	0,00	30 600,00	30 600,00	30 600,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 600,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	30 600,00

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- $(3) \ Le\ vote\ de\ l'organe\ d\'elib\'erant\ porte\ uniquement\ sur\ les\ propositions\ nouvelles.$
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération *DE 023* + *DE 042 RE 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	656 913,00		656 913,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	797 101,00		797 101,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66 67 68	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00 4 900,00 0,00	0,00 0,00 7 995,00	0,00 4 900,00 7 995,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		22 605,00	22 605,00
	Dépenses d'exploitation – Total	1 458 914,00	30 600,00	1 489 514,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 489 514,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	30 600,00	0,00	30 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	30 600,00	0,00	30 600,00

	<u> </u>
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 600,00

 $^{(1)\} Y\ compris\ les\ op\'erations\ relatives\ au\ rattachement\ des\ charges\ et\ des\ produits\ et\ les\ op\'erations\ d'ordre\ semi-budg\'etaires.$

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	782 514,00		782 514,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	707 000,00		707 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76 77 78 79	Produits financiers Produits exceptionnels Reprise amort., dépreciat° et provisions Transferts de charges	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
	Recettes d'exploitation – Total	1 489 514,00	0,00	1 489 514,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 489 514,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	7 995,00	7 995,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		22 605,00	22 605,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	30 600,00	30 600,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

AFFECTATION AUX COMPTES 106 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 30 600,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	444 175,00	656 913,00	656 913,00
604	Achats d'études, prestations de services	17 486,00	19 921,00	19 921,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	217 742,00	315 896,00	315 896,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	20 601,00	43 243,00	43 243,00
6064	Fournitures administratives	1 257,00	2 864,00	2 864,00
6068	Autres matières et fournitures	2 705,00	6 164,00	6 164,00
611	Sous-traitance générale	2 524,00	5 752,00	5 752,00
6135	Locations mobilières	8 494,00	13 141,00	13 141,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	27 195,00	45 439,00	45 439,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	6 763,00	13 697,00	13 697,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	11 917,00	25 828,00	25 828,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	0,00	0,00	0,00
6168	Autres	4 072,00	8 944,00	8 944,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	14 248,00	11 122,00	11 122,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	22 761,00	18 588,00	18 588,00
6256	Missions	1 552,00	3 536,00	3 536,00
6261	Frais d'affranchissement	309,00	705,00	705,00
6262	Frais de télécommunications	5 951,00	12 914.00	12 914,00
627	Services bancaires et assimilés	2 391,00	5 449,00	5 449,00
6282	Frais de gardiennage	2 391,00 27 050,00	32 872,00	32 872,00
1				· ·
62876	Remb. frais au GFP de rattachement	14 168,00	40 336,00	40 336,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	22 707,00	23 589,00	23 589,00
63513	Autres impôts locaux	12 282,00	6 913,00	6 913,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	303 359,00	797 101,00	797 101,00
6218	Autre personnel extérieur	4 058,00	4 403,00	4 403,00
6311	Taxe sur les salaires	4 583,00	21 426,00	21 426,00
6312	Taxe d'apprentissage	1 558,00	3 238,00	3 238,00
6313	Participat° employeurs format° continue	2 177,00	4 523,00	4 523,00
6411	Salaires, appointements, commissions	275 929,00	730 432,00	730 432,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	229,00	476,00	476,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	14 825,00	32 603,00	32 603,00
014	Atténuations de produits (7)	0.00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
65 658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	EDEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	747 534,00	0,00 1 454 014,00	1 454 014,00
ee	Charges financières (h) (9)	2 500 00	0.00	0.00
66	Charges financières (b) (8)	2 500,00	0,00	0,00
6688	Autre	2 500,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	4 900,00	4 900,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	4 900,00	4 900,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0.00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
			· ·	·
Ţ	OTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	750 034,00	1 458 914,00	1 458 914,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	22 605,00	22 605,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	7 995,00	7 995,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	0,00	7 995,00	7 995,00
	S PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION	0,00	30 600,00	30 600,00
	D'INVESTISSEMENT		22 222,00	22 223,00
040				
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
7	OTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	30 600,00	30 600,00
	DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	750 034,00	1 489 514,00	1 489 514,00

Chap / art (1)	L	ibellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
					+
			RESTES	A REALISER N-1 (13)	0,00
					+
			D 002 RESULTAT REPOR	TE OU ANTICIPE (13)	0,00
					=
		TOTAL I	DES DEPENSES D'EXPLO	ITATION CUMULEES	1 489 514,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Botan da calcar acc rente da compto corriz (c)				
Montant des ICNE de l'exercice	0,00			
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00			
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



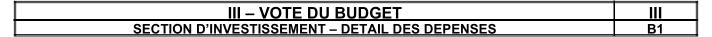
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	315 034,00	782 514,00	782 514,00
706	Prestations de services	315 034,00	782 514,00	782 514,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	435 000,00	707 000,00	707 000,00
74	Subventions d'exploitation	435 000,00	707 000,00	707 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	750 034,00	1 489 514,00	1 489 514,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	750 034,00	1 489 514,00	1 489 514,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	750 034,00	1 489 514,00	1 489 514,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 489 514,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	15 000,00	30 600.00	30 600,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00	30 600,00	30 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	15 000,00	30 600,00	30 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	15 000,00	30 600,00	30 600,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	15 000,00	30 600,00	30 600,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 600,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

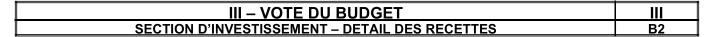
⁽⁶⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

⁽⁸⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	15 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	15 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	15 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	15 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	22 605,00	22 605,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	7 995,00	7 995,00
1021	Dotation	0,00	7 995,00	7 995,00
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	0,00	30 600,00	30 600,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	30 600,00	30 600,00
TOTAL DES	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	15 000,00	30 600,00	30 600,00

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 600,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041*.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	03/12/2020
CGCT): 1 000 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif,	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
variable)			
L	Frais d'établissement - article 201	3	03/12/2020
L	Frais d'études - article 2031	3	03/12/2020
L	Frais de recherche et de développement - article 2032	3	03/12/2020
L	Frais d'insertion - article 2033	3	03/12/2020
L	Concessions, droits - article 2051	3	03/12/2020
L	Autres immobilisations incorporelles - article 208	5	03/12/2020
L	Agencements et aménagements de terrain - article 212	15	03/12/2020
L	Constructions - article 2131	50	03/12/2020
L	Immeubles de rapport - article 2132	20	03/12/2020
L	Installations agencements dans les constructions et bien louées - article 2135	15	03/12/2020
L	Autres constructions - article 2138	20	03/12/2020
L	Constructions sur sol d'autrui - article 214	50	03/12/2020
L	Installations complexes spécialisées - article 2151	30	03/12/2020
L	Installations à caractère spécifique - article 2153	15	03/12/2020
L	Matériel et outillage industriel articles 2153/2154	10	03/12/2020
L	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels - article 2157	10	03/12/2020
L	Installations générales, agencements et aménagements divers - article 2181	15	03/12/2020
L	Matériel de transport - véhicules lourds - article 2182	7	03/12/2020
L	Matériel de transport - véhicules légers - article 2182	5	03/12/2020
L	Matériels informatique - article 2183	5	03/12/2020
L	Matériel de bureau - article 2183	10	03/12/2020
L	Mobiliers - article2184	10	03/12/2020
L	Autres immobilisations corporelles - article 2188	10	03/12/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSI PROPRE	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	0,00	0,00
16 Empru	ınts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	İ
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		22 605,00	III 22 605,00
Ressourc	ces propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		22 605,00	22 605,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	22 605,00	22 605,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	22 605,00	0,00	0,00	0,00	22 605,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	0,00
Ressources propres disponibles	IV	22 605,00
Solde	V = IV - II (6)	22 605,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	≥
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMP	EMPLOIS BUDGE I AIRES (3)	(3)	EFFECTIFY BUDG	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS T (4)
		EMPLOIS	EMPLOIS	TOTAL	AGENTS	AGENTS	TOTAL
		PERMANENTS À	PERMANENTS À		TITULAIRES	NON	
		TEMPS	TEMPS NON COMPLET			TITULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général adjoint des services		00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services techniques		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
│ Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0
FILIERE TECHNIQUE (c)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SOCIALE (d)		00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SPORTIVE (g)		16,00	1,82	17,82	00'0	17,82	17,82
Adjoint de direction	В	1,00	00'0	1,00	00'0	1,00	1,00
Agent d'accueil	O	1,00	1,72	2,72	00'0	2,72	2,72
Agent d'entretien	O	4,00	0,00	4,00	00'0	4,00	4,00
Chef de bassin	ω ‹	1,00	00'0	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur Regie	∢ (00,00	0,10	0,10	00,00	0,10	0,10
Martre nageur sauveteur Responsable établissement	m ⊲	1,00	00,0	7,00	00,0	7,00	0,7
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0
FILIERE POLICE (j)		00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		16,00	1,82	17,82	0,00	17,82	17,82

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR: INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont désignement comptabilisés dans leur fillère d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	\A
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

N/PO/NOTECHOS INT STOLE HITTE MON STATON	CATTOOPIE	0111110		(C) NOIL (C) NOIL (C)		H 4 0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
AGENTS NON THOUGHES EN FONCTION AU 01/01/N	CALEGORIES	SECIEUR		UNERALION (3)	000	IKAI
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint de direction	В	dS		00'0	A Contrat droit privé (SPIC)	CDI CDI Droit Privé
Agent d'accueil	ပ	SP		00'0	A Contrat droit privé (SPIC)	CDI CDI Droit Privé
Agent d'accueil	ပ	SP		00'0	A Contrat droit privé (SPIC)	CDI CDI Droit Privé
Agent d'accueil	ပ	SP		00'0	A Contrat droit privé (SPIC)	CDI CDI Droit Privé
Agent d'entretien	O	SP		00'0	A Contrat droit privé (SPIC)	CDI CDI Droit Privé
Agent d'entretien	ပ	SP		00'0	A Contrat droit privé (SPIC)	CDI CDI Droit Privé
Agent d'entretien	ပ	SP		00'0	A Contrat droit privé (SPIC)	CDI CDI Droit Privé
Agent d'entretien	ပ	SP		00'0	A Contrat droit privé (SPIC)	CDI CDI Droit Privé
Chef de bassin	В	SP		00'0	A Contrat droit privé (SPIC)	CDI CDI Droit Privé
Directeur Régie	۷	SP		00'0	3-2	CDD CDD Droit public
Maitre nageur Sauveteur	В	SP		00'0	A Contrat droit privé (SPIC)	CDI CDI Droit Privé
Maitre nageur Sauveteur	Ф	SP		00'0	A Contrat droit privé (SPIC)	CDI CDI Droit Privé
Maitre nageur Sauveteur	В	SP		00'0	A Contrat droit privé (SPIC)	CDI CDI Droit Privé
Maitre nageur Sauveteur	Ф	SP		00'0	A Contrat droit privé (SPIC)	CDI CDI Droit Privé
Maitre nageur Sauveteur	В	SP		00'0	A Contrat droit privé (SPIC)	CDI CDI Droit Privé
Maitre nageur Sauveteur	Ф	SP		00'0	A Contrat droit privé (SPIC)	CDI CDI Droit Privé
Maitre nageur Sauveteur	В	SP		00'0	A Contrat droit privé (SPIC)	CDI CDI Droit Privé
Responsable établissement	Α	SP		00'0	A Contrat droit privé (SPIC)	CDI Droit
Technicien	В	SP		0,00	A Contrat droit privé (SPIC)	CDI CDI Droit Privé
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Agent d'accueil saisonnier	O	SP		00'0	A Contrat droit privé	CDD CDD droit privé
Agent d'entretien saisionnier	C	Ω.		00 0	Saisonnia (St. 10) A Contrat droit privé	CDD CDD droit privé
)	<u>.</u>			saisonnier (SPIC)	
Agent d'entretien saisionnier	ပ	SP		00'0	A Contrat droit privé	CDD CDD droit privé
	ſ	ű			saisonnier (SPIC)	
Maitre nageur Sauveteur saisonnier	מ) L		00,0	A Contrat droit prive	CDD CDD droit prive
Maitre nageur Sauveteur saisonnier	В	SP		00'0	saisonnier (SPIC) A Contrat droit privé	CDD CDD droit privé
					saisonnier (SPIC)	
Maitre nageur Sauveteur saisonnier	В	SP		00'0	A Contrat droit privé saisonnier (SPIC)	CDD CDD droit privé
TOTAL GENERAL				00'0		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Ubranisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Medico-social.
MT : Medico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel

ANIM : Animation. PM : Police. OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Molif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):
3-15 - article 3.15 - article 3.15 - article 3.25 - article 3

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats adidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 112 Nombre de membres présents : 73 Nombre de suffrages exprimés : 94

VOTES:
Pour: 92
Contre: 2
Abstentions: 0

Date de convocation : 07/12/2023

Présenté par (1) Le Président , A l'Espace d'Orfeuille à CHARPEY le 13/12/2023 (1) Le Président ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Conseil Communaitaire A l'Espace d'Orfeuille à CHARPEY, le 13/12/2023 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AGRAIN Françoise AMIRI Kerha ARNAUD Edwige ASTIER Franck BAR Fabrice BARRUYER Daniel BARRUYER Daniel BARRY Francis BELLIER François BENCHELLOUG Adem BLACHE Thomas BOUIT Séverine BRARD Lionel BRARD Lionel BROSSE Nathalie BRUSCHINI Jean-Jacques CASARI Bruno CAUMES François CHAUMONT Jean-Luc		·.
ARNAUD Edwige ASTIER Franck BAR Fabrice BARNERON Philippe BARRUYER Daniel BARRY Francis BELLIER François BENCHELLOUG Adem BLACHE Thomas BOUT Séverine BRARD Lionel BROSSE Nathalie BROSSE Nathalie BROSSE Nathalie BRUSCHINI Jean-Jacques CASARI Bruno CAUMES François CHAUMONT Jean-Luc	ABRIAL Jacques	
ARNAUD Edwige ASTIER Franck BAR Fabrice BARNERON Philippe BARRUYER Daniel BARRY Francis BELLIER François BELLIER François BENCHELLOUG Adem BLACHE Thomas BOUIT Séverine BRARD Lionel BRARD Lionel BROSSE Nathalie BROT Suzanne BRUSCHINI Jean-Jacques CASARI Bruno CAUMES François CHAUMONT Jean-Luc	AGRAIN Françoise	
ASTIER Franck BAR Fabrice BARNERON Philippe BARRUYER Daniel BARRY Francis BELLIER François BENCHELLOUG Adem BLACHE Thomas BOUIT Séverine BRARD Lionel BROSSE Nathalie BROSSE Nathalie BROSSE Nathalie BRUSCHINI Jean-Jacques CASARI Bruno CAUMES François CHAUMONT Jean-Luc	AMIRI Kerha	
BARREON Philippe BARRUYER Daniel BARRY Francis BELLIER François BENCHELLOUG Adem BLACHE Thomas BOUIT Séverine BRARD Lionel BROSSE Nathalie BROT Suzanne BRUSCHINI Jean-Jacques CASARI Bruno CAUMES François CHAUMONT Jean-Luc	ARNAUD Edwige	
BARRUYER Daniel BARRY Francis BELLIER François BENCHELLOUG Adem BLACHE Thomas BOUIT Séverine BRARD Lionel BROSSE Nathalie BROT Suzanne BRUSCHINI Jean-Jacques CASARI Bruno CAUMES François CHAUMONT Jean-Luc	ASTIER Franck	
BARRUYER Daniel BARRY Francis BELLIER François BENCHELLOUG Adem BLACHE Thomas BOUIT Séverine BRARD Lionel BROSSE Nathalie BROT Suzanne BRUSCHINI Jean-Jacques CASARI Bruno CAUMES François CHAUMONT Jean-Luc	BAR Fabrice	
BARRY Francis BELLIER François BENCHELLOUG Adem BLACHE Thomas BOUIT Séverine BRARD Lionel BROSSE Nathalie BROT Suzanne BRUSCHINI Jean-Jacques CASARI Bruno CAUMES François CHAUMONT Jean-Luc	BARNERON Philippe	
BELLIER François BENCHELLOUG Adem BLACHE Thomas BOUIT Séverine BRARD Lionel BROSSE Nathalie BROSSE Nathalie BROT Suzanne BRUSCHINI Jean-Jacques CASARI Bruno CAUMES François CHAUMONT Jean-Luc	BARRUYER Daniel	
BENCHELLOUG Adem BLACHE Thomas BOUIT Séverine BRARD Lionel BROSSE Nathalie BROT Suzanne BRUSCHINI Jean-Jacques CASARI Bruno CAUMES François CHAUMONT Jean-Luc	BARRY Francis	
BLACHE Thomas BOUIT Séverine BRARD Lionel BROSSE Nathalie BROT Suzanne BRUSCHINI Jean-Jacques CASARI Bruno CAUMES François CHAUMONT Jean-Luc	BELLIER François	
BOUIT Séverine BRARD Lionel BROSSE Nathalie BROT Suzanne BRUSCHINI Jean-Jacques CASARI Bruno CAUMES François CHAUMONT Jean-Luc	BENCHELLOUG Adem	
BRARD Lionel BROSSE Nathalie BROT Suzanne BRUSCHINI Jean-Jacques CASARI Bruno CAUMES François CHAUMONT Jean-Luc	BLACHE Thomas	
BROSSE Nathalie BROT Suzanne BRUSCHINI Jean-Jacques CASARI Bruno CAUMES François CHAUMONT Jean-Luc	BOUIT Séverine	
BRUSCHINI Jean-Jacques CASARI Bruno CAUMES François CHAUMONT Jean-Luc	BRARD Lionel	
BRUSCHINI Jean-Jacques CASARI Bruno CAUMES François CHAUMONT Jean-Luc	BROSSE Nathalie	
CASARI Bruno CAUMES François CHAUMONT Jean-Luc	BROT Suzanne	
CAUMES François CHAUMONT Jean-Luc	BRUSCHINI Jean-Jacques	
CHAUMONT Jean-Luc	CASARI Bruno	
	CAUMES François	
CHAZAL Françoise	CHAUMONT Jean-Luc	
	CHAZAL Françoise	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	l D

CHEVROL Nadine	
CLEMENT Danielle	
CLEMENT Elise	
CLOUZEAU Amanda	
COLOMB Pierre	
COTTINI Christian	
COUSIN Stéphane	
DALLARD Laurence	
DARAGON Nicolas	
DELOCHE Georges	
DIRATZONIAN-DAUMAS Franck	
DUCLAUX Jean-Claude	
ESPRIT Aurélien	
FAURIEL Sylvain	
FOURNAT Jean-Noël	
GALLAND Jean-François	
GAUTHIER Christian	
GENTIAL Dominique	
GERMAIN Henri	
GIRARD Geneviève	
GOT Damien	
GROUSSON Daniel	
GUILLEMINOT Karine	
GUILLON Eliane	
GUINARD Joseph	
HANSBERQUE Pascal	
HERMANN Julie	
HOURDOU Philippe	
HURIEZ Thomas	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

ILIOZER BOYER Nathalie	
JACQUOT Laurent	
JUNG Anne	
LABADENS Philippe	
LAGUT Martine	
LARAT Etienne	
LARUE Fabrice	
LENQUETTE Nathalie	
MAHAUX Pierre-Olivier	
MAIRE Florence	
MANTEAUX Nadine	
MASSIN Nancie	
MEGE André	
MEJEAN Florent	
MONNET Laurent	
MONTMAGNON Marie	
MOURIER Marlène	
NIESON Nathalie	
PAGANI Isabelle	
PAILHES Wilfrid	
PANO Alban	
PASCAL Marie-Françoise	
PAULET Cécile	
PAYOT-RIMET Johanna	
PELLOUX-PRAYER Marion	
PELTIER Catherine	
PERNOT Yves	
PETIT Etienne Paul	
PEYRARD Marylène	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	l D

PIENNE Daniel	
PLACE Anna	
POUILLY Jérôme	
POUTOT Renaud	
PREVIEU Bernard	
PUGEAT Véronique	
RANC Christiane	
RASTKLAN Georges	
RAVELLI Michèle	
REVERDY Florian	
RIPOCHE Bernard	
ROBIN Alain	
ROCHAS Olivier	
ROCHE Annie	
ROLLAND Christian	
SAILLOUR Morgane	
SEGUIN Marie-José	
SERVIAN Bruno	
SOULIGNAC Franck	
SYLVESTRE Dominique	
TAFANKEJIAN Robert	
TENNERONI Annie-Paule	
TEUFERT Romain	
THORAVAL Marie Hélène	
TRAPIER Pierre	
VALLA Jean-Marc	
VALLA Jean-Michel	
VALLON Bernard	
VALLON Cyril	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D
VASSY Frédéric	
VASSY Jean-Louis	
VEISSEIX Lydie	
VITTE Bruno	

Certifié exécutoire par (1) Le Président , compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/12/2023, et de la publication le 21/12/2023 A Valence,le 21/12/2023

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : L'assemblée délibérante.

⁽³⁾ L'ajout des signataires est désormais facultatif.